



Département du TARN  
Arrondissement de CASTRES

Envoyé en préfecture le 16/06/2025  
Reçu en préfecture le 16/06/2025  
Publié le 16/06/2025  
ID : 081-218102713-20250612-DC250612037-AR

**DECISION N° DC-250612-037  
(Commande Publique)**

**Appel Offres Ouvert**

**Marché N° 2025-FCS-01**

**« FOURNITURES BUREAUTIQUES, SCOLAIRES ET PÉDAGOGIQUES »**

M. le Maire de Saint-Sulpice-la-Pointe,

- Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les dispositions du Code de la Commande Publique et notamment les dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 et les articles L. 2113-6 à L. 2113-8 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° DL-240229-0032 du 29 février 2024 relative aux délégations d'attributions du Conseil au Maire ;
- Vu les offres reçues dans le cadre de la consultation N° 2025-FCS-01 ;
- Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 3 juin 2025 ;
- Considérant que les actes d'engagements doivent être signés par le représentant légal de la collectivité puis transmis au contrôle de légalité afin d'être rendus exécutoires ;

**DÉCIDE,**

**Article 1.** De signer les actes d'engagement visés ci-après :

Lot	Intitulé du lot	Maximum annuel HT	Entreprise retenue
01	Fournitures de papeterie standard	50 000 €	<b>SCOP SA SAVOIRSPLUS</b> 18 bd des Fontenelles Brissac-Quincé 49320 Brissac Loire Aubance
02	Fournitures scolaires et périscolaires	30 000 €	<b>SCOP SA SAVOIRSPLUS</b> 18 bd des Fontenelles Brissac-Quincé 49320 Brissac Loire Aubance
03	Jeux éducatifs, de société et matériel pédagogique	15 000 €	<b>TRANSPARENCE FRIMAUDEAU</b> 24 rue Evariste Galois 81000 Albi
04	Papier d'impression	15 000 €	<b>FIDUCIAL BUREAUTIQUE</b> 41 rue du Capitaine Guynemer 92400 Courbevoie
05	Librairie scolaire	15 000 €	<b>SAS DECITRE</b> 15B, avenue C 69800 Saint Priest

**Article 2.** De transmettre une ampliation à Monsieur le Sous-préfet de Castres (Tarn) et à Monsieur le Comptable Public de la Collectivité.

**Article 3.** De mentionner que la présente décision sera publiée conformément à la réglementation en vigueur puis portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Saint-Sulpice-la-Pointe, le 12 juin 2025

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Raphaël BERNARDIN', with a large, stylized flourish at the end.

**Raphaël BERNARDIN**

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.*